



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 20 octobre à 9h30, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 13 octobre 2017, s'est réuni à Caen, dans la salle Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS.

Étaient présents : MM. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Xavier REGNAULT DE PRÉMESNIL, membres du Bureau Syndical.

Étaient excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Rémi BOUGAULT, François BLIN, Jacques ROYER et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Étaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et Mme Sylvie DURAND, Directrice du département concessions Electricité et Gaz, pour la partie portant sur le renouvellement du contrat de concession.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 20 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

- COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**
1. Approbation du procès-verbal du 30 juin 2017
 2. Compte-rendu des délégations
 3. Etat des consultations
 4. Transfert de compétence
 5. Actualités
 6. Échéancier
- TRAVAUX DES COMMISSIONS**
- Energie**
7. Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
 8. Efficacité énergétique du patrimoine
 9. Les Petits Débrouillards Grand Ouest : convention année scolaire 2017/2018
 10. Aides financières
- Administration-finances**
11. Reversement de la TCCFE pour les communes urbaines
 12. Régies de recettes
- Travaux**
13. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2017
 14. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2017
 15. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 7ème tranche 2017
 16. Marchés de travaux - Déclarations de sous-traitances
 17. Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage
 18. Etat contradictoire - Eclairage Public - Vieux Bourg
 19. Aides financières - Eclairage Public - Villers-Bocage
 20. « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) »
- Solidarité**
21. Fonds de Solidarité Énergie : avenant financier à la convention
 22. Conventions avec les opérateurs de l'habitat - SOIHA - CDHAT
 23. Soutiens financiers à la rénovation énergétique
- Développement économique**
24. Aides au développement du réseau électrique
- DOSSIERS**
25. Projet stratégique 2015-2020
 26. Renouvellement du Contrat de Concession
 27. Compétences Eau et Assainissement

I - COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Président rappelle l'engagement de chacun à ne prendre part au vote sur un dossier pour lequel il pourrait être intéressé à titre personnel ou comme mandataire.

Cet engagement prévôt aussi dans le cadre des travaux en commissions.

Si un élu est personnellement intéressé à une affaire, il devra donc le faire savoir, préalablement au délibéré correspondant.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2017, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier bureau. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

3) ETAT DES CONSULTATIONS

1/ Résultats de consultations

M. Bruno DELIQUE présente les résultats de consultations suivantes :

Objet	Lot	Type de procédure	Attribitaire
Vérification des installations électriques : EP, SL et locaux du SDEC ÉNERGIE		MAPA > 50 000 € HT	DEKRA INDUSTRIAL
Fourniture et mise en service de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en groupement de commandes avec le SDEM50 (suite appel d'offres infructueux).	1 - Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 KVA	Appel d'offres	E-TOTEM
	2 - Fourniture de bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 KVA		E-TOTEM

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes pour la vérification des installations électriques : EP, SL et locaux du SDEC ÉNERGIE à la société DEKA INDUSTRIAL ;
- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

2/ Consultations en cours ou à venir

M. Bruno DELIQUE présente les consultations en cours ou à venir, à savoir :

Objet		Type de procédure	Etat d'avancement
Fourniture de mâts d'éclairage public		Appel d'offres	En cours
Accord-cadre « Transfos » - 3 ^{èmes} marchés subséquents			
Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants		MAPA > 50 000 € HT	
Panneaux à messages variables	Lot 1: posés directement sur des mâts d'éclairage (surface hors tout comprise entre 0,8 m ² et 1,1 m ²)		
	Lot 2: à simple et double face posés sur des mâts indépendants (surface hors tout comprise entre 2 m ² et 3 m ²)		
Infogérance			
Cartographie – Lot 2 « Caen la Mer »		Appel d'offres	A venir

3/ Reconductions de marchés

M. Bruno DELIQUE présente les propositions de reconductions de marchés :

o **Reconductions de marchés, nécessitant une délibération**

Les marchés suivants arrivent à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Objet		Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Logiciel de publication de données SIG - Maintenance		Imagis Méditerranée	12	3	01/01/2016	31/12/2019	2
Armoires EP	Lot 1 « sur poteaux »	DEPAGNE	12	2	14/01/2016	13/01/2019	2
	Lot 2 « sur socles »						

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

De même, les marchés publics relatifs à l'acquisition de données SIG par numérisation de données, levés géoréférencés de réseaux souterrains et aériens et des invasions complémentaires non intrusives arrivent à échéance selon les délais prévus dans les pièces de la consultation, soit :

Intitulé des lots	Titulaire	Durée (en mois)	Nombre de renouvellement	Début de marché	Fin du marché
Lot 1 « Calvados »	Cerene Services	12	3	10/01/2017	09/01/2021
Lot 2 « Caen la Mer »	ECR Environnement			09/01/2017	08/01/2021

Suite aux premières commandes de l'accord cadre, l'entreprise titulaire ECR-ENVIRONNEMENT a alerté rapidement le SDEC ÉNERGIE des difficultés qu'elle rencontrait concernant les conditions financières du marché.

L'exécution de ce marché mettant l'Agence de Caen dans une situation financière très délicate et donc un climat social difficile à vivre, cette dernière demande de ne pas reconduire ce marché pour une année supplémentaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le lot n°1 « Calvados » pour une nouvelle année,
- de ne pas renouveler le lot n°2 « Caen la Mer » et lancer une nouvelle consultation,
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision ;
- de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

o **Reconductions de marchés, ne nécessitant pas de délibération**

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt	Début de marché	Fin du marché	Renouvt N°
Maintenance des installations thermiques...	COFELY AXIMA	12	2	01/01/2016	31/12/2018	2
Réparation et entretien du parc de véhicules	Laguerre pneus	12	2	21/12/2015	20/12/2018	2

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

4) TRANSFERTS DE COMPETENCE

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de la compétence « Eclairage Public » suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
FORMIGNY-LA-BATAILLE	5 juillet 2017	Eclairage Public
SEULLINE	24 août 2017	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les transferts de cette compétence à la carte visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

5) ACTUALITES

o Constitution des commissions internes

M. Jacques LELANDAIS rappelle que Mme Jacqueline ANDRE a été élue 4^{ème} vice-Présidente en charge des concessions Gaz, par le Comité Syndical du 19 septembre dernier.

Ce Comité a, dans la foulée, dû procéder à son remplacement en tant que membre du Bureau syndical et c'est avec un réel plaisir que le Président souhaite, au nom du Bureau Syndical, la bienvenue à M. Gérard MARIE, délégué de VAL d'ARRY (Tournay-sur-Odon), représentant la CLE de BALLEROY-LITTRY-VILLERS.

M. Gérard MARIE retrouve la place qu'il a occupée tout le précédent mandat et intègre les commissions internes suivantes :

- o Commission « Concessions Gaz ».
- o Commission « Développement Economique ».

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et souhaite la bienvenue à M. Gérard MARIE.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 12 octobre 2017.

6) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission « Développement économique » a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 13 de la note jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

A noter que M. Henri GIRARD, Maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 12 octobre 2016.

7) AIDES FINANCIERES POUR LES COMMUNES NOUVELLES DE PLUS DE 2 000 HABITANTS

Le SDEC ÉNERGIE et les communes nouvelles de plus de 2 000 habitants ont pris des délibérations concordantes définissant, à compter du 1^{er} janvier 2018, les modalités de perception et éventuellement de reversement de la TCCFE.

Ces dispositions ne modifient ni la maîtrise d'ouvrage des travaux, comme elle est définie à l'article 5 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de concession de 1992, ni la catégorie de communes des communes historiques correspondantes, mais impactent leur régime d'aides financières dont les communes nouvelles bénéficient.

Pour rappel, les aides financières 2017 prévoient explicitement que celles-ci sont adossées à la catégorie des communes historiques.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le régime d'aide des communes historiques d'une commune nouvelle de plus de 2 000 habitants correspondra aux modalités prévues dans la délibération concordante correspondante, à savoir :

- Régime d'aides des villes A, si la commune nouvelle perçoit et conserve la totalité de la TCCFE ;
- Régime d'aides des communes B1, si le SDEC ÉNERGIE reverse à la commune nouvelle 50% de la TCCFE qu'il perçoit ;
- Régime d'aides attaché à la catégorie de la commune historique, si le SDEC ÉNERGIE reverse à la commune nouvelle la quote part correspondante de la TCCFE perçue en 2017 ;
- Régime d'aides des communes C, si le SDEC ÉNERGIE perçoit et conserve la totalité de la TCCFE.

En 2017, certaines de ces communes nouvelles ont été amenées à prendre des délibérations pour une réalisation de travaux en 2018, et ce, sur la base d'avant-projets sommaires dont la participation communale résultait du régime d'aide de la commune historique en 2017.

Sur avis de la commission le Président propose au Bureau Syndical que, pour ces projets, les aides appliquées soient celles prévues à compter de 2018.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'appliquer les aides 2018, pour les projets dont la commune nouvelle a délibéré en 2017 et dont la participation communale résultait du régime d'aide de la commune historique en 2017 ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

8) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4^{EME} TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2017, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 211 738 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 4 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

9) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 88 565,31 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 5 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que M. Henri GIRARD, Maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la septième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

10) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 5 projets, pour un montant de 253 830,19 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 6 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la huitième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

11) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 41 projets, pour un montant de 1 225 812,84 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 7 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

12) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1^{ERE} TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux aériens concernant 60 projets, pour un montant de 9 871 787,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 8 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que M. Henri GIRARD, Maire d'Evrecy, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la première tranche de travaux 2018 d'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 ;
- charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

13) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE – SPIE CITYNETWORKS

Dans le cadre des marchés de travaux, la commission a étudié la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux suivant :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
6 – Pays d'Auge Sud	Geotechnique Ouest	Etude de sol	5 400 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter cette demande de sous traitance.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Monsieur Claude CHESNEL, Vice-Président en charge des nouvelles technologies, présente les travaux de la commission, réunie le 4 octobre 2017.

14) MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé, depuis quelques années, dans une démarche générale de dématérialisation des procédures administratives.

Dans cette même logique, l'Etat a mis en place, depuis 2004, le dispositif « ACTES » (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), qui permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents administratifs soumis au contrôle de légalité.

Considérant les multiples avantages qu'offre la dématérialisation des documents (démarche protectrice de l'environnement, sécurité juridique, fiabilisation, traçabilité et accélération des échanges, réduction des coûts de reproduction, d'affranchissement ou de déplacement et diminution des tâches matérielles) le SDEC ÉNERGIE souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission à la préfecture de ses actes soumis au contrôle de légalité.

Les actes administratifs concernés sont les suivants :

- Délibérations du Bureau Syndical et du Comité Syndical, parmi lesquelles figurent les actes budgétaires ;
- Décisions prises par délégation du Comité Syndical ;
- Arrêtés du Président ;
- Les conventions relatives aux emprunts, aux marchés et aux accords-cadres, à l'exception des conventions relatives à des marchés et à des accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 €, ainsi que les conventions de concession ou d'affermage de services publics locaux et les contrats de partenariat ;
- Les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application des 1° et 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée à la signature d'une convention entre le SDEC ÉNERGIE et le Préfet du Calvados, afin de fixer conjointement les conditions de fonctionnement de la télétransmission des actes administratifs susmentionnés soumis au contrôle de légalité.

Cette convention, dont le projet a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 9 de la note jointe à la convocation), est conclue pour une durée d'un an renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction.

Considérant que l'application « Fournisseur d'accès sécurisé transactionnel FAST » de la société DOCAPOST FAST permet cette transmission et que le SDEC ÉNERGIE est déjà adhérent à cette plate-forme pour la dématérialisation des convocations et notes de présentation du Bureau Syndical,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1, R 2131-1 et R 2131-3 ;

Vu l'avis favorable de la commission, le Président soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *d'approuver le principe de télétransmission des actes administratifs du syndicat soumis au contrôle de légalité ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Calvados, représentant l'Etat à cet effet, ainsi que tout avenant susceptible d'être établi ultérieurement ;*
- *d'autoriser le Président à signer le contrat d'adhésion aux services de la société DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et le module d'archivage en ligne ;*
- *d'autoriser le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession, présente les travaux de la commission réunie le 3 octobre 2017.

15) PROTOCOLE B - ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES NON CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE est amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée. Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé avec le propriétaire du terrain qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « Protocole B », ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 15 mars 2013 et l'actualisation des valeurs vénales des terrains a été réalisée par délibération du Bureau Syndical des 13 mars et 17 septembre 2015, des 11 mars et 28 octobre 2016 et du 19 janvier 2017.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles.

Cet arrêté a été publié le 2 septembre 2017.

Vu l'avis de la commission le Président propose aux membres du Bureau Syndical, compte tenu des valeurs fixées dans cet arrêté, d'augmenter, à compter du 1^{er} novembre 2017, le prix proposé précédemment, comme suit :

	Depuis le 1er novembre 2016	A compter du 1er novembre 2017
Zones non constructibles	0,807 €/m ²	0,870 €/m ²

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette proposition d'augmentation ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission « Administration-Finances », réunie le 3 octobre 2017.

16) TICKETS RESTAURANT 2018

Depuis 1994, le SDEC ENERGIE a mis en place un avantage social pour ses agents en leur faisant bénéficier de tickets restaurants dont la valeur est partagée entre l'employeur et l'employé.

Pour l'année 2017, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,50 € (3,58 € à la charge de l'employeur et 2,92 € à la charge de l'agent).

La commission propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 6,60 € par ticket pour 2018 (+1.5%), avec une part employeur de 3,63 € et une part agent à 2,97 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55% et de 45%.

Sur ces bases, la charge employeur 2018, pour l'achat de 10 000 tickets sera de 36 300 €.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1er janvier 2018 à 6,60 € ;
- de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,63€ ;
- de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 2,97€ ;
- d'autoriser le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

17) CREATION DE TROIS REGIES DE RECETTES

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la création, au 1^{er} novembre 2017, de trois régies de recettes au budget général, identiques à celles que le Comité Syndical du 19 septembre 2017 a décidé de clôturer au 31 octobre 2017 :

Régie	Objet	Contributeurs	Type d'encaissement	Maxi / An
1	Raccordements au réseau public d'électricité	Particuliers Personnes morales et physiques	Chèque	250 000 €
2	Remboursements suite sinistres.		Chèque	120 000 €
3	Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV.	Usagers du service	Tous modes de paiement hors espèces	50 000 €

Conformément au décret 97-1259 du 29 décembre 1997, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics, l'avis conforme préalable du Trésorier de Caen Orne et Odon a été sollicité.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création, au 1^{er} novembre 2017, des trois régies de recettes susvisées ;
- de charger le Bureau Syndical de la mise en œuvre de ces régies, conformément aux actes constitutifs établis ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 2 octobre 2017.

18) EXERCICE DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE » : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

Conformément à l'article 3.2 de ses statuts, le syndicat exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, aux lieux et place des membres qui en font la demande, la compétence contribution à la transition énergétique, en menant au profit de ces membres des actions pouvant porter, au choix de la collectivité sur :

- o **La planification énergétique** (élaboration et suivi du PCAET, diagnostic énergie intercommunal) ;
- o **Le patrimoine bâti, en matière d'efficacité énergétique** (CEP, suivi énergétique, EES, réalisation des travaux préconisés par les études et diagnostics menés) ;
- o **Le développement des énergies renouvelables** (réalisation de notes d'opportunités) ;
- o **Les réseaux** (diagnostic éclairage, électricité, gaz) ;
- o **Les animations sur le thème de l'énergie** (animation scolaire, prêt des expositions nomades, animation autour de la Fabrique Énergétique).

Une convention signée entre le SDEC ÉNERGIE et la collectivité détermine, parmi les actions susvisées, celles qui doivent être menées par le Syndicat, sur le territoire dudit membre, ainsi que les modalités de cette intervention.

Conformément aux aides et contributions financières, adoptées, chaque année, par le Comité Syndical, le coût des actions réalisées par le SDEC ÉNERGIE sera financé par les deux parties.

La collectivité qui transfère sa compétence bénéficie également d'une dotation annuelle pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique. Les actions éligibles au financement sont prioritairement celles préconisées dans le cadre des actions réalisées par le SDEC ÉNERGIE.

Les conditions administratives, techniques et financières détaillent l'étendue des missions du syndicat et les modalités pratiques qui régissent l'exercice de ladite compétence - annexe 10 de la note jointe à la convocation. Elles devront être acceptées, sans réserve, par la collectivité qui souhaite transférer sa compétence au syndicat.

Le Bureau syndical propose de soumettre ces conditions d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » au Comité Syndical du 12 décembre 2017.

19) MAISON DE L'ENERGIE

- o **Convention de partenariat avec le CPIE – Animations à la Maison de l'Energie et en extérieur**

Dans le cadre de la maison de l'énergie, le syndicat doit répondre à de plus en plus de sollicitations de partenariats et de nouveaux projets d'animation territoriale, en lien avec le développement de l'accompagnement à l'élaboration des PCAET.

Dans ce contexte, l'association locale (CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallée de l'Orne) et le SDEC ÉNERGIE envisagent un partenariat pour la réalisation d'un certain nombre d'animations au sein de la maison de l'Energie et en extérieur.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau préalablement à la réunion - annexe 11 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, les modalités de ce partenariat sur la base :

- de 37 jours d'animation proposés (28 jours d'animation à la Maison de l'Energie et 9 jours en extérieur) ;
- d'un coût s'élevant à 17 200 € (animations, frais de gestion).

Le SDEC ENERGIE assurera la formation des animateurs du CPIE (de 2 à 4 personnes) de la façon suivante :

- 1 journée de formation initiale ;
- 2 suivis d'animation : 1 animation avec des collégiens et 1 animation avec des primaires.

Vu, l'avis favorable de la commission, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6228 ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

o **Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade – Lycée Rostand de Caen**

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade de l'exposition « 2050 » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec le lycée Jean Rostand de Caen, engagé dans une démarche d'agenda 21, porte sur le prêt de cette exposition afin de sensibiliser les élèves aux problématiques liées à l'énergie.

La convention proposée, transmise aux membres du Bureau préalablement à la réunion - annexe 12 de la note jointe à la convocation - a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- de la mise à disposition de l'exposition nomade « 2050 », au sein du lycée Jean Rostand de Caen, du 1^{er} au 18 décembre 2017 ;
- de la mise à disposition de moyens humains pour la formation et pour deux jours d'animation.

Vu, l'avis favorable de la commission, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

20) PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN « DDTOUR »

Le Développement Durable Tour (DDTour) est une offre de visite de terrain développée en Normandie par l'Agence Régionale de l'Environnement - ARE Normandie. Il s'agit d'un outil pédagogique d'une demi-journée présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au Développement Durable (DD) en région Normandie.

Il s'agit pour l'ARE Normandie de renforcer l'engagement des organisations publiques et privées dans le développement durable.

Chaque parcours mis en place, d'une durée d'une demi-journée, portera soit, sur un projet global de développement durable soit, sur une pratique de développement durable. Selon cette logique, un seul ou plusieurs sites de visite pourront être concernés.

Dans ce contexte, et en partenariat avec l'entreprise d'insertion Abor&sens et la commune de Valdallière, l'ARE et le SDEC ÉNERGIE envisagent d'organiser un circuit sur le thème « plantation, valorisation, insertion : la filière bois énergie comme levier de transition dans le bocage virois ».

Le SDEC ÉNERGIE proposera 3 éditions gratuites de ce circuit par an.

La convention proposée, valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, a pour objet de définir les modalités de réalisation et de mise en place des animations du « DDTour » - annexe 13 de la note jointe à la convocation.

Les objectifs de ce partenariat étant de :

- faire comprendre l'importance de la gestion de la ressource ;
- faire comprendre le lien chaufferie / préservation du bocage ;
- faire comprendre la dimension partenariale et multi acteurs d'une filière ;
- montrer que les filières bois sont une source d'emplois locaux.

Mais également pour le SDEC ÉNERGIE de :

- développer de nouveaux partenariats pour la Fabrique Energétique ;
- confirmer son positionnement comme acteur de la sensibilisation à la Transition énergétique ;
- valoriser des actions menées sur des territoires accompagnés par le SDEC ÉNERGIE (projet de transfert de la compétence EnR par Valdallière et accompagnement PCAET).

Vu, l'avis favorable de la commission, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

21) AIDES FINANCIERES

La Communauté de communes Cœur de Nacre sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique pour les besoins de la collectivité.

Dans le cadre des aides financières adoptées par délibération du Comité Syndical du 6 avril 2017, le Président précise que le SDEC ÉNERGIE participe à hauteur de 2 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique, étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ÉNERGIE) ne peut dépasser 80% du montant HT de l'opération.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 14 de la note jointe à la convocation.

Sur proposition de la commission, le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité :

- *d'accorder une aide financière maximum de 2 000 € à la Communauté de communes Cœur de nacre, pour l'achat d'un véhicule électrique ;*
- *dit que l'aide sera imputée à l'article 65738 ;*
- *d'autoriser le Président à signer la convention proposée et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

III – DOSSIERS

22) ACTUALISATION DU PROJET STRATEGIQUE 2015/2020

Par délibération en date du 5 décembre 2014, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a adopté son plan stratégique pour la période 2015/2020, en actant qu'une évaluation soit réalisée à mi-mandat.

Dans le cadre de la démarche qualité, ce plan stratégique est l'engagement de la direction à conduire les projets et constitue la feuille de route des services pour les mettre en œuvre.

Pour rappel, ce plan stratégique s'organise autour des trois axes prioritaires suivants :

1. **Garantir aux collectivités membres une gestion performante et de qualité des réseaux d'énergies** d'électricité, d'éclairage public, de signalisation lumineuse, de gaz, de chaleur.
2. **Contribuer à la transition énergétique des territoires**, en visant notamment la planification énergétique, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la production d'énergies renouvelables, la mobilité durable, la précarité énergétique
3. **Continuer à s'adapter et à se développer** (qualité et efficience des services, enrichissement des échanges avec les élus, capacités financières permettant de soutenir les collectivités et de répondre aux enjeux à venir).

Comme convenu en 2014, un travail d'évaluation et de propositions d'évolution, d'amendement et d'enrichissement du projet stratégique du syndicat a été proposé à chacun des membres du Bureau Syndical, dans le cadre des différentes commissions internes de juin 2017.

M. le Directeur Général présente, aux membres du Bureau Syndical, une synthèse des travaux réalisés.

L'actualisation de ce plan stratégique porte notamment sur :

- l'élaboration d'un bilan intermédiaire ;
- l'actualisation des enjeux et des priorités ;
- la révision des actions et la définition d'actions nouvelles.

Le Président soumet, à l'avis du Bureau Syndical, cette actualisation du plan stratégique 2015/2020 – annexe 15 de la note de présentation jointe à la convocation.

Après cet exposé, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'actualisation du plan stratégique 2015/2020, proposée pour la seconde partie du mandat et charge le Président de la mise en œuvre de cette décision.

23) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Comme à chaque Bureau syndical, depuis le début de l'année, et à deux mois de l'échéance pour la signature d'un nouveau contrat de concession, le Président propose aux membres du Bureau Syndical de continuer à faire un point sur l'avancement des négociations locales et nationales.

Pour ce faire, il laisse la parole à M. Bernard LEJEUNE, vice-Président en charge de la concession électricité et à Mme Sylvie DURAND, Directrice du département Concessions.

Cette dernière rappelle l'ensemble des présentations faites en Bureau Syndical et en Commission « Concession Electricité Elargie » - CEE :

INSTANCE	DATE	OBJET
Bureau Syndical	31 mars 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des négociations locales et nationales ; - Validation des principes du Schéma Directeur ; - Mise en place de la commission « Concession Electricité Elargie - CEE »
CEE	5 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination des enjeux et des ambitions dans le cadre de la gouvernance des investissements
Bureau Syndical	12 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance des investissements (Schéma Directeur/PPI/Programme Annuel).
CEE	13 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des négociations nationales et locales - Présentation de l'ensemble contractuel approuvé par le conseil d'administration de la FNCCR
CEE	29 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'ensemble contractuel approuvé par le conseil d'administration de la FNCCR (suite) - Présentation du contenu de l'annexe 2 rédaction locale
Bureau Syndical	30 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet national de cahier des charges
CEE	29 août 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 2 : SD / PPI / PA ; - Annexe 1 : Maîtrise d'ouvrage, redevances ...
Bureau Syndical	15 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des négociations locales et nationales
CEE	3 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage ; - Article 4 Annexe n°1

Les négociations locales se poursuivent et l'Equipe d'Echanges et de Propositions – LEEP - s'est réunie les 27 septembre, 6 et 19 octobre derniers.

Le 27 septembre, Enedis signale ses doutes sur la faculté des parties d'aboutir à un accord avant le 31 décembre 2017 et le SDEC ÉNERGIE rappelle que les échanges locaux doivent se poursuivre. Les parties conviennent ainsi que ce point sera évoqué lors de la réunion du 19 octobre 2017.

Concernant l'état des lieux, quasi finalisé à ce jour, Enedis indique qu'il fournira prochainement les documents complétés et que le travail commun sur le diagnostic technique pourra ainsi bientôt débuter.

Un travail est en cours pour la rédaction de l'annexe 1 : liste des conventions locales, maîtrise d'ouvrage.

Le 6 octobre, les échanges portent sur l'actualité des négociations nationales ; le SDEC ÉNERGIE rappelant que les échanges locaux doivent se poursuivre.

Le syndicat a transmis l'annexe 2, relative au dispositif de gouvernance des investissements, rédigée localement : Schéma directeur et PPI.

Un focus sur la maîtrise d'ouvrage, l'intégration des ouvrages dans l'environnement, l'annexe relative au dispositif de gouvernance des investissements est présenté au Bureau Syndical.

A ce jour, les éléments restant à négocier portent sur :

- La durée du contrat ;
- La redevance R2 (choix de la formule) ;
- Le Schéma Directeurs (valeurs repères) ;
- Les premiers PPI et PA ;
- Les montants des passifs à réinscrire dans le contrat ;
- Les conventions, dont le contenu doit être basculé dans le nouveau contrat.

Mme Sylvie DURAND rappelle également l'état des négociations nationales et les dernières réunions et derniers échanges, à savoir :

- 8 septembre 2017 : Convocation des AODE à une réunion nationale afin d'échanger sur la plateforme de négociations proposée par la FNCCR.
- 15 septembre 2017 : Courrier du SDEC ÉNERGIE sur la nécessité de laisser la possibilité aux AODE, de rédiger localement les annexes 1 et 2, de rendre engageantes les valeurs repères du schéma directeur et de déterminer un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace des PPI/PA.
- 3 octobre 2017 : Communication de la contribution du SDEC ÉNERGIE à la tenue de la réunion du 5 octobre 2017 (remarques et questions).
- 5 octobre 2017 : Réunion FNCCR - Présentation des actualités, de la plateforme « resserrée » FNCCR et des attentes de l'association France Urbaine.
- 10 octobre 2017 : Courrier du SDEC ÉNERGIE sur la question de la prolongation du contrat en vigueur.
- 12 octobre 2017 : Conseil d'administration de la FNCCR, approbation d'une motion de prolongation des contrats en vigueur.
- 19 Octobre 2017 : Rencontre SDEC ÉNERGIE - Concessionnaires en présence de Monsieur GUILLEMET (Directeur Régional Enedis) sur la prolongation du contrat.

Les principales dispositions de la plateforme de négociations « resserrée » ayant été supprimées, ajoutées ou modifiées sont présentées.

Une annexe 2 A, visant à préciser les règles du dispositif de gouvernance et le contenu des éléments techniques et financiers nécessaires à l'élaboration du schéma directeur et de la programmation pluriannuelle des investissements. », est ainsi créée.

Une nouvelle phase de négociations s'ouvre donc. Elle concerne des dispositions importantes du contrat et pourrait permettre de rééquilibrer les dispositions contractuelles en faveur des AODE.

Des négociations sont à prévoir avec France Urbaine et le concessionnaire pour modifier la plateforme « resserrée » et présenter une plateforme commune permettant, in fine, de conclure un accord quadripartite.

Sur le plan local, cela signifie qu'aucune date de fin de négociations n'est envisagée. Dans le meilleur des cas, un cahier des charges pourrait être approuvé par la FNCCR/France Urbaine/Enedis et EDF entre la mi-novembre et la mi-décembre.

La FNCCR approuve une motion, soutenant les demandes de prolongation formulées par les AODE et précisant que l'acceptation de ces demandes est une condition indispensable à la conclusion de l'accord-cadre.

Cet état de fait et, d'une part, les délais d'approbation des contrats par Enedis au niveau national (2 mois) et d'autre part, les délais nécessaires à la rédaction des annexes 1 et 2 et à l'approbation du contrat par l'assemblée délibérante, rendent impossible la conclusion d'un nouveau contrat pour le 31 décembre-2017.

Constatant l'absence d'un cadre contractuel national validé par la FNCCR et l'impossibilité d'aboutir à la conclusion d'un nouveau contrat dans un délai raisonnable, après cet exposé, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- propose au Président de prendre l'attache des concessionnaires Enedis et EDF afin de prolonger de la durée du contrat en vigueur d'une année,
- souligne la nécessité de maintenir le rythme soutenu des négociations locales afin, de finaliser les annexes du futur contrat et, de conclure un nouveau contrat dans des délais les plus courts.

24) COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme décidé lors du dernier Bureau Syndical, la commission Ad'Hoc, élargie à l'ensemble des membres du Bureau Syndical s'est réunie le 12 octobre dernier pour poursuivre l'étude d'opportunité pour le SDEC ÉNERGIE et son territoire de proposer une compétence optionnelle Eau et assainissement.

Par ailleurs, plusieurs échanges ont été menés avec des acteurs locaux mais aussi avec des syndicats en charge de l'exercice de ces compétences - SDeau50 et le SYDEC.

M. Jacques LELANDAIS laisse le soin à M. Bruno DELIQUE de présenter un compte-rendu des différents travaux et échanges menés, qui permettra au Bureau Syndical de se positionner sur l'opportunité ou non de poursuivre ces travaux.

M. Bruno DELIQUE rappelle que la loi NOTRe impose, à compter du 1^{er} janvier 2020, le transfert en bloc de la compétence « eau potable » et « assainissement », aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale - EPCI - à fiscalité propre.

Pour les syndicats, exerçant une compétence en matière d'eau et regroupant des communes appartenant à 3 EPCI à fiscalité propre le mécanisme de représentation-substitution s'impose.

En revanche, pour les syndicats couvrant moins de 3 EPCI à fiscalité propre, le transfert de la compétence vaut retrait des communes du syndicat.

L'assainissement est une compétence globale, non divisible (assainissement collectif + assainissement non collectif + eaux pluviales). Le CGCT dispose que « tout service assurant tout ou partie des missions définies à l'article L.2224.8 est un service d'assainissement ».

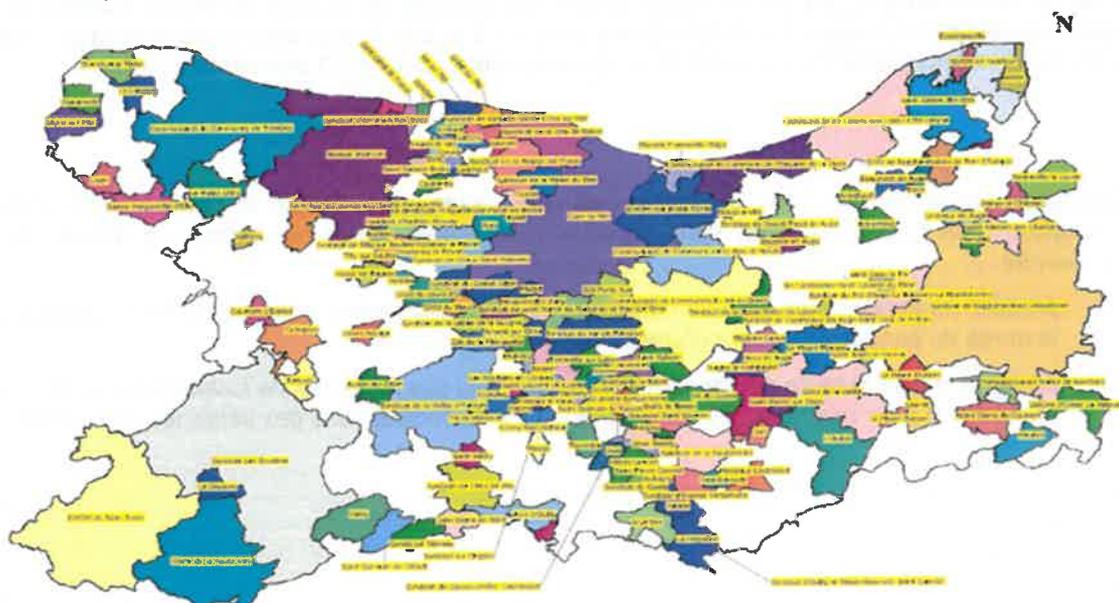
Les contours de la compétence « eau » sont définis à l'article L. 2224-7 du CGCT qui dispose que « tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service public de l'eau ». La séabilité des différentes composantes de la compétence « eau » n'est pas remise en cause.

Dans ce contexte, il n'existe aucune interdiction pour un EPCI à fiscalité propre, compétent en matière d'eau et d'assainissement, de transférer une partie seulement de ces différentes composantes à un syndicat mixte.

Par ailleurs, l'article L.5211-61 prévoit qu'un EPCI à FP peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire.

o ASSAINISSEMENT

M. Bruno DELIQUE présente la répartition actuelle des collectivités exerçant la compétence assainissement collectif sur le département du Calvados :



et la répartition possible dès le début 2020, adossée aux EPCI à fiscalité propre :



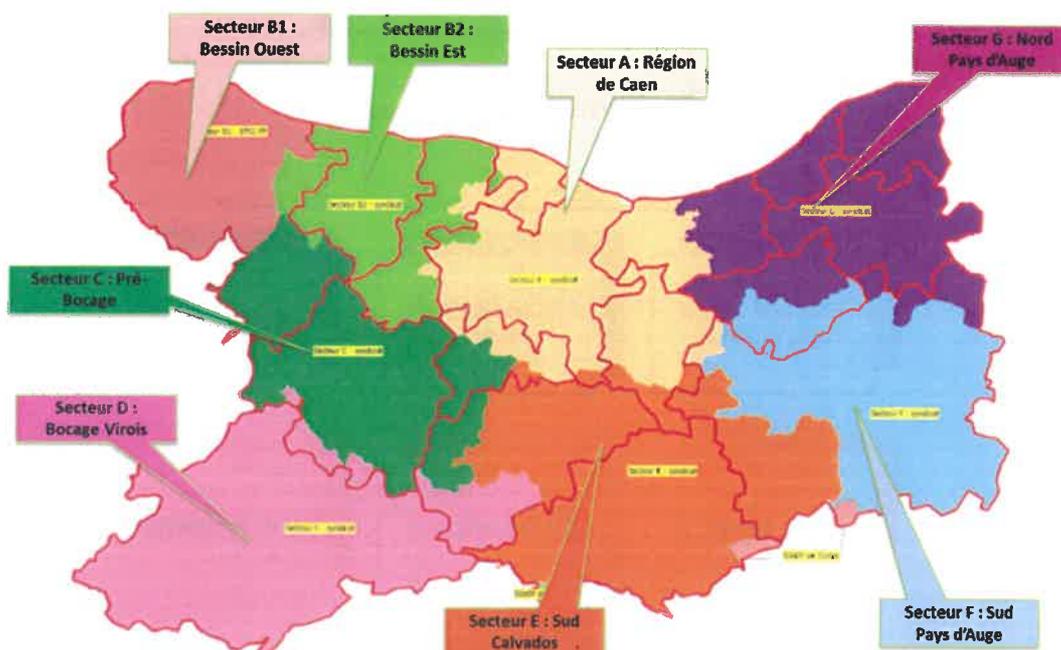
o **EAU POTABLE**

M. Bruno DELIQUE rappelle l'objectif du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - SDCI - qui consiste à optimiser les structures syndicales, en réduisant leur nombre de manière significative (passage de 75 en 2015 à 7 en 2020), sans toutefois vouloir créer un syndicat mixte départemental (rejet de l'amendement AUBEY).

Dans ce contexte, le Département a mis en place un nouveau service de conseil à l'intention des collectivités : « IngéEAU ». Il apporte une expertise dans les domaines suivants : assainissement, eau potable, gestion des milieux aquatiques et inondations et est en lien avec un réseau d'acteurs : agence de l'eau, DREAL, DDTM, ARS, Chambres consulaires.

Au 1^{er} janvier 2017, 66 EPCI exercent la compétence « eau potable » et le département compte 7 syndicats de production.

Comme pour la compétence assainissement, à compter de 2020, les EPCI exerceront cette compétence mais le SDCI prévoit la sectorisation du territoire comme suit :



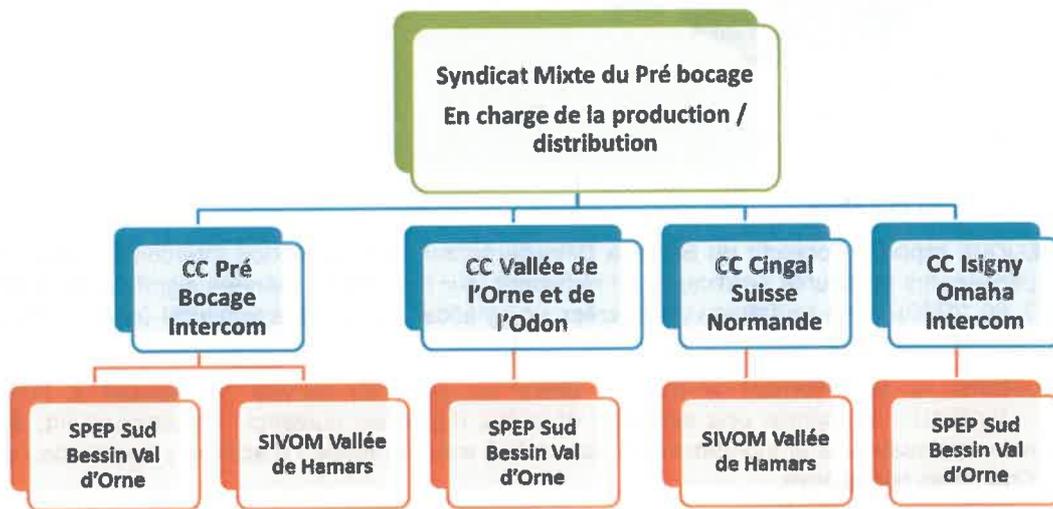
M. Bruno DELIQUE présente également les différents syndicats qui pourront exercer la compétence eau potable.

Sauf évolutions à venir, il s'agit des SIAEP du Vieux Colombiers, de la Source du Thaon, de la Haute Dorette, de la Vallée du Laizon, de l'Orbier, de la Laize, de la Houme, des syndicats mixtes Res'eau distribution et des Bruyères et du SIVOM de la Vallée de Hamars.

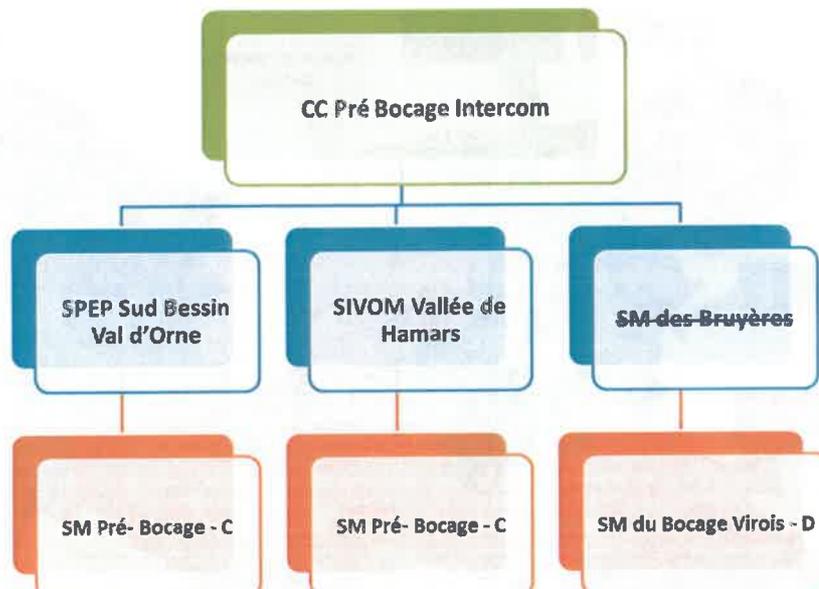
Concernant les syndicats de production, seulement 5 pourront perdurer et exercer cette compétence : Res'eau production et les SPEP de la Sienne, Nord Pays d'Auge, Sud Bessin Val d'Orne et Sud Calvados.

Au niveau organisationnel, deux exemples, à deux niveaux de positionnements différents, sont présentés aux membres du Bureau Syndical :

➤ **secteur C – Pré Bocage :**



➤ **CC Pré Bocage Intercom :**



CP JB

A ce jour, les différentes évolutions ou initiatives envisagées, par secteur géographique, se résument ainsi :

SECTEUR	SYNDICATS	OBSERVATIONS
Secteur A- Région de Caen	RES'EAU	Intégration du SIAEP de la source de Thaon
Secteur B1- Bessin Ouest		Disparition de tous les SIAEP et SPEP
Secteur B2 – Bessin Est		Intégration Bayeux Intercom / Comité de pilotage pour la mise en œuvre d'un syndicat mixte
Secteur C – Pré-Bocage		
Secteur D - Bocage Virois		Vire Normandie / Création du syndicat de Clécy-Durance en janvier 2017 / retrait du SM des Bruyères
Secteur E - Sud Calvados		Prise de compétence AEP de la CDC Pays de Falaise au 1er janvier 2018 / Compétence complète AEP sur périmètre Syndicat de production avec le SIAEP du Bocage Falaisien
Secteur F - Sud Pays d'Auge		
Secteur G – Nord Pays d'Auge		Etude de mutualisation de la compétence production engagée par le Syndicat de Production Nord Pays d'Auge en 2015 / Intégration CDC Cœur Côte Fleurie / Retrait du SIAEPA Dozulé Putot en Auge

Au niveau du périmètre d'intervention envisageable pour le SDEC ÉNERGIE, une matrice d'opportunité a été établie pour évaluer :

- **Les forces** (positionnement départemental, image auprès des communes, proximité des territoires et des élus, MOA, MOE, Travaux, SIG, expérience de la négociation : DSP et marchés) ;
- **Les opportunités** (volonté de l'Etat de restructurer le secteur, besoin d'une sécurisation d'alimentation d'eau à l'échelle départementale, économie d'échelle par la mutualisation des travaux d'investissement (eau, énergie), difficulté pour les EPCI à être opérationnels en 2020, tarification hétérogène sur le territoire) ;
- **Les faiblesses** (compétence non identifiée dans les statuts du SDEC ENERGIE, structure à renforcer, gouvernance à adapter ...).

Les enjeux, définis par le SDCl, consistent à protéger et sécuriser l'alimentation en eau potable :

- ✓ sécuriser l'approvisionnement sur le plan sanitaire et quantitatif ;
- ✓ mutualiser les investissements pour permettre une bonne gestion du patrimoine ;
- ✓ rationaliser la gestion de la production et de la distribution.

L'objectif du SDEC ÉNERGIE est :

- ✓ de sécuriser l'alimentation en eau potable par la mutualisation des moyens et des ressources entre les différents secteurs ;
- ✓ d'organiser la gouvernance de cette compétence en s'appuyant sur une gestion locale de proximité ;
- ✓ de rechercher des économies d'échelle par la mutualisation et l'optimisation des contrats existants ;
- ✓ d'encourager des mécanismes de péréquation tarifaire.

Dans cette hypothèse, il serait nécessaire de maintenir une gouvernance délocalisée, pour éviter une perte trop importante du pouvoir local :

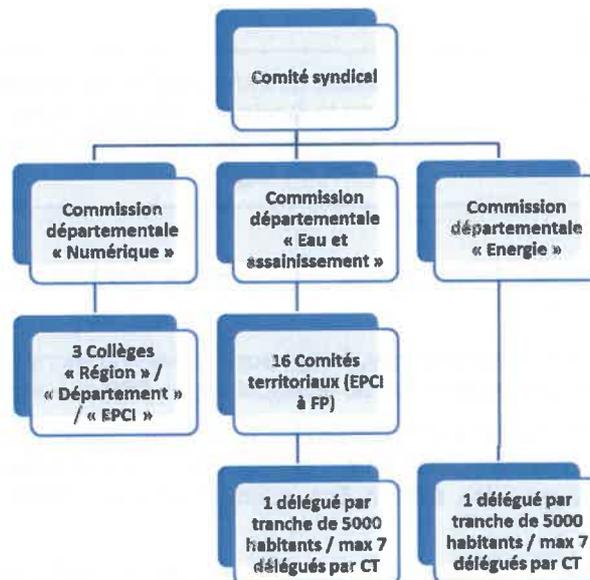
- Création de CLE « Eau et assainissement », à l'initiative de décisions et chargées de leurs mises en œuvre (recensement des besoins locaux, hiérarchisation des priorités des programmes de travaux, définition de la tarification, suivi des projets locaux) ;
- Délégation financière à l'échelle locale ;
- Fédère et optimise les structures techniques existantes.

Meilleure efficience et optimisation des coûts, tout en maintenant la qualité :

- Mutualisation des coûts des services supports ;
- Conseil, étude et réalisation par équipe technique pluridisciplinaire du domaine de l'eau ;
- Benchmark des coûts de gestion et des coûts d'exploitation des délégataires ;
- Harmonisation des outils de gestion techniques et financiers.

M. Bruno DELIQUE présente la vidéo de présentation du pôle Eau et assainissement du SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes), créé il y a 20 ans, et dont les services ont été rencontrés le 18 octobre dernier : <http://www.sydec40.fr/Mediatheque/Nos-vidéos/Presentation-du-pole-EAU-ASSAINISSEMENT-du-SYDEC>.

La gouvernance de ce syndicat d'énergie s'organise comme suit :



La mise en place de Comités territoriaux permet une gestion localisée. Ces instances rassemblent les représentants des communes adhérentes, des syndicats et des structures de coopération intercommunale.

Elles ont pour missions :

- de recenser les besoins locaux, hiérarchiser les priorités des programmes d'investissements et proposer les tarifs.
- d'assurer le suivi des affaires locales, proposer des améliorations des règlements de service et formuler un avis sur toute affaire relative au territoire.
- d'examiner les comptes rendus annuels d'activités.

Départ de Mmes Jacqueline ANDRE et Claude GLASSON.

M. Bruno DELIQUE précise qu'une réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture devrait avoir lieu en novembre.

Pour être en concordance avec les évolutions prévues par la loi NOTRe, l'objectif de mise en œuvre est fixé au 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Bureau Syndical, invités à s'exprimer sur cette opportunité, décident de solliciter l'avis du Comité Syndical du 12 décembre prochain avant d'envisager tout contact avec les acteurs locaux.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical de décembre.

25) ECHEANCIER

M. Bruno DELIQUE informe les élus des nouvelles échéances, ou des modifications définies depuis le dernier Bureau Syndical pour la fin de l'année 2017 et annonce le calendrier du 1^{er} semestre 2018 :

o Fin 2017

NOVEMBRE 2017			
ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES - UAMC	Les maires		Lundi 6 novembre Caen
INAUGURATION DE LA FABRIQUE ENERGÉTIQUE	Le Bureau Syndical		Mardi 7 novembre 11H30
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 13 novembre 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 14 novembre 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	N. JOYAU A. LIARD J. ROYER	Mardi 14 novembre 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 15 novembre 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 15 novembre 14h00 - Ver-sur-Mer
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 16 novembre 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 16 novembre 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 16 novembre 15h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 17 novembre 14h00

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE - CCTE	Les représentants concernés du SDEC ÉNERGIE	Mardi 28 novembre 14h00 - Evrecy
CONFERENCE DES PRESIDENTS DU TEN	J. LELANDAIS C. GOURNEY-LECONTE - P. LAGALLE	Mercredi 29 novembre 10h - SDEM50
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL	J. LELANDAIS F. BLIN C. GOURNEY-LECONTE	B. LEJEUNE C. POISSON C. CHESNEL
		Mercredi 29 novembre 16h30

DECEMBRE 2017		
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres	Vendredi 1 ^{er} décembre 9h30
CONFERENCE nome	J. LELANDAIS, B. LEJEUNE JF. GUILLEMOT, représentant de la CCTE	Jeudi 7 décembre 14h30 - DREAL
COMITE SYNDICAL	Les 199 membres	Mardi 12 décembre 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 12)	Les 199 membres	Mardi 19 décembre 14h00 - Salle des fêtes St Contest

o Premier semestre 2018

JANVIER 2018			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 8 janvier - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 9 janvier - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 9 janvier - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 10 janvier 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 10 janvier 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 11 janvier 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 11 janvier 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 11 janvier 15h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 12 janvier 9h30
VCEUX AU PERSONNEL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Vendredi 12 janvier 11h00
VCEUX DU SDEC ÉNERGIE AUX PARTENAIRES	Comité Syndical et partenaires		Mercredi 17 janvier 18h00
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres		Jeudi 18 janvier 9h30

FEVRIER 2018			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 5 février - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 6 février - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 6 février - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 7 février 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 7 février 14h00
COMITE SYNDICAL	Les 199 membres		Jeudi 8 février 14h00 - CCI
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 9 février 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Mardi 13 février - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Mardi 13 février - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Mardi 13 février - 15h00
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 8)	Les 199 membres		Jeudi 15 février - 14h00 Salle des fêtes - St Contest
MATINALE « GEOSDEC ET LE SPANC »	Les délégués		Mercredi 21 février 9h00
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres		Vendredi 23 février 9h30

MARS 2018			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 12 mars - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 13 mars - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 13 mars - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 14 mars 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 14 mars 14h00

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 15 mars - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 15 mars - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 15 mars - 15h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 16 mars 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués		Du 19 au 29 mars
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres		Vendredi 30 mars 9h30

AVRIL 2018			
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués		Mardi 3 avril
COMITE SYNDICAL	Les 199 membres		Jeudi 5 avril - 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (Option si quorum non atteint le 5)	Les 199 membres		Jeudi 12 avril - 14h00 Salle des fêtes - St Contest
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 16 avril - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 17 avril - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 17 avril - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 18 avril - 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 18 avril - 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 19 avril - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 19 avril - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 19 avril - 15h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 20 avril 14h00

MAI 2018		
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres	Vendredi 18 mai - 9h30

JUN 2018			
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN N. JOYAU G. MANACH	Lundi 11 juin - 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE J. BELLANGER H. GIRARD	B. LEJEUNE X. REGNAULT DE PREMESNIL J. TALBOT	Mardi 12 juin - 9h30
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE ELARGIE AU BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres du Bureau Syndical		Mardi 12 juin - 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mercredi 13 juin - 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE R. BOUGAULT C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mercredi 13 juin - 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD J. BELLANGER	R. BOUGAULT G. MARIE G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 14 juin - 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 14 juin - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE C. GABRIEL N. JOYAU	G. MARIE X. REGNAULT DE PREMESNIL	Jeudi 14 juin - 15h00
CAO	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	B. LEJEUNE A. LIARD F. BLIN	Vendredi 15 juin - 14h00
BUREAU SYNDICAL	Les 25 membres		Vendredi 29 juin - 9h30

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

● **COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE – AUTOMNE 2017 - BILAN**

Les Commissions Locales d'Energie de l'automne viennent de se tenir. M. le Président précise que le taux de participation des communes et des délégués des CLE est stable.

Un dossier complet a été remis aux élus en début de séance. Celui-ci présente quelques graphiques et tableaux récapitulatifs de l'évolution de la participation des élus et des collectivités à ces réunions locales, les résultats de l'enquête de satisfaction ainsi qu'une revue de presse.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

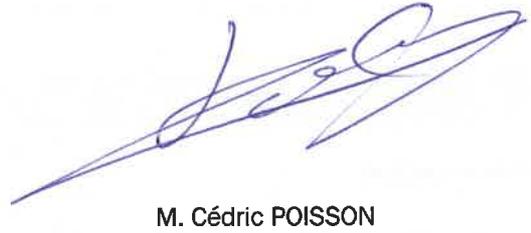
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 13h00.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT